

Le SNE vient de signer la Convention de Travail de l'ADEME

Les alertes sur le droit du travail sont de plus en plus nombreuses. La nouvelle Présidente du MEDEF annonce la couleur : "il faut s'attaquer au code du travail pour relancer l'économie". Pour sa part, le gouvernement prendra les premières mesures d'assouplissement des règles du travail "pour favoriser l'emploi" par ordonnances (sans débat ni concertation) pendant l'été.... Seul objectif : démolir le code du travail, notamment afin de faciliter les licenciements.

Coté Ademe, une note d'une partie de notre hiérarchie, évoque, comme solution pour faire "évoluer les rémunérations à l'Ademe", (soit en claire s'attaquer à l'avancement à l'ancienneté pour favoriser les augmentations individuelles au mérite), au mieux une renégociation de notre convention de travail, au pire sa dénonciation.

A la création de l'ADEME, il fallait une convention de travail pour tous... En 1993, après d'âpres négociations, seul le syndicat Force Ouvrière signait la Convention de Travail de l'ADEME avec la Direction. La section SNE de l'Ademe (qui à l'époque était affilié à une autre confédération que la FSU) malgré sa forte implication, n'avait pas signé ce document pour 2 raisons principales : la perte de salaire consécutive à la moindre progression de l'avancement à l'ancienneté et la perte de pouvoir et de transparence de la Commission de Conciliation. Aujourd'hui, il faudrait ajouter que la classification et les emplois repères sont largement obsolètes.

Une Convention de Travail permet d'améliorer le droit du travail au sein de l'entreprise. Elle conserve les éléments du Code qui y sont mentionnés et elle préserve les dispositions plus favorables, et notamment 2 dispositions en danger aujourd'hui : les augmentations à l'ancienneté et les indemnités de licenciement.

Compte tenu de l'évolution du contexte, l'Assemblée Générale du SNE a décidé qu'il fallait conforter la Convention de Travail de l'ADEME en apportant sa signature. Par ailleurs, Il est fort probable qu'un jour ou l'autre, il faudra négocier un avenant sur la classification et les emplois repères, fondamental pour la bonne gestion des ressources humaines. Par cette signature, le SNE fera indiscutablement partie des négociateurs incontournables.